

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES EXAMINATEURS DES EPREUVES PRATIQUES
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2020**

Nous, Président du Centre de Gestion du Doubs,

Vu la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84.594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2016.483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017.86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°95.681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006.1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007.114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret 2006.1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2008.512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2013.593 du 05.07.2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013.908 du 10.10.2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015.1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux en application de l'article 3 du décret 2007.108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant annuellement la liste des membres du jury de concours et examens réservés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du centre de gestion du Doubs,

Vu l'arrêté portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2020, en date du 08 juillet 2019,

Vu l'arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 04 décembre 2019,

Vu l'arrêté modifiant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 03 février 2020,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 03 février 2020,

Vu l'arrêté modifiant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 20 février 2020,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres correcteurs de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 03 février 2020,

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté portant organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2020, en date du 14 avril 2020,

Considérant que l'organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale,

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus Covid-19,

Considérant que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La liste des examinateurs des épreuves pratiques d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020, est fixée comme suit :

Spécialité environnement hygiène :

Option agent d'assainissement :

- CAMPION Clémence, gestionnaire des aménagements privés, direction du cycle de l'eau, Pays de Montbéliard Agglomération,
- BRULEBOIS Eric, responsable département conformité, Direction du cycle de l'eau, Pays de Montbéliard Agglomération.

Option entretien des piscines :

- VAHE Olivier, directeur des équipements, Grand Belfort Agglomération,
- LOEBY Alain, responsable technique, Grand Belfort Agglomération.

Option qualité de l'eau :

- PACQUOT Séverine, directrice des services, ingénieur territorial, Pays de Montbéliard Agglomération,
- TISSERAND Jean-Marie, technicien, Pays de Montbéliard Agglomération.

Option propreté urbaine, collecte des déchets :

- LEHMANN Louis Philippe, Agent de maîtrise, coordinateur au service collecte des ordures ménagères à PMA,
- DUTRIEUX Arnaud, Agent de maîtrise, coordinateur au service collecte des ordures ménagères à PMA,
- LERAT Ludovic, Agent de maîtrise, coordinateur site extérieur à PMA,
- LEVY Isabelle, Technicien principal 1^{ère} classe, chef du service collecte de ordures ménagères à PMA.

Option hygiène et entretien des locaux et espaces publics :

- METTEY Emilie, professeur de biotechnologie, lycée professionnel Nelson Mandela à Audincourt,
- GIRON Laure, professeur de biotechnologie, lycée professionnel Nelson Mandela à Audincourt,
- CHOLLEY Mathieu, professeur de biotechnologie, lycée professionnel Nelson Mandela à Audincourt,
- GLE Aline, professeur, professeur de biotechnologie, lycée professionnel Nelson Mandela à Audincourt,
- LEROY Angeline, professeur de biotechnologie, lycée professionnel Nelson Mandela à Audincourt.

Spécialité conduite de véhicules :

Option conduite véhicules poids lourds :

- LAMBERT Mickael, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- BILLIER Thierry, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- FOUCHER Maxime, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- GILLARD Ludovic, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- PARMENTIER Bruno, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VAUTHEY Jean Marc, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VIEY Stéphanie, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VIARD Frédéric, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- GUYON Agnès, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- SALOMON Hervé, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VAGNAUX Anne France, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- MASSON Denis, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- PAULIEN Lionel, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- QUIRICI Stéphane, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray.

Option conduite de véhicules légers :

- LAMBERT Mickael, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- BILLIER Thierry, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- FOUCHER Maxime, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- GILLARD Ludovic, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- PARMENTIER Bruno, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VAUTHEY Jean Marc, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VIEY Stéphanie, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VIARD Frédéric, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- GUYON Agnès, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- SALOMON Hervé, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- VAGNAUX Anne France, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- MASSON Denis, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- PAULIEN Lionel, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray,
- QUIRICI Stéphane, enseignant, lycée professionnel Fertet, à Gray.

Option conduite d'engins de travaux publics :

- MONTEL Benoît, référent technique CACES, SARL Trans/Formation à Bussurel,
- GIGANDET Philippe, formateur et testeur CACES, formateur indépendant.

Option mécanicien des véhicules à moteur diesel :

- BILON Patrice, enseignant certifié, lycée Germaine Tillion à Montbéliard,
- ROMERO David, enseignant certifié, lycée Germaine Tillion à Montbéliard.

Spécialité communication spectacle :

Option projectionniste :

- POITOU Aurore, directrice du cinéma Espace Méliès à Lure,
- BERTHET Benjamin, directeur-adjoint du cinéma Espace Méliès à Lure.

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le



ID : 025-282500032-20201015-200187-AR

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre de gestion du Doubs et transmis à la Préfecture du Doubs et aux Présidents des centres de gestion conventionnés.

ARTICLE 3 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Montbéliard, le 15 octobre 2020
Le Président du centre de gestion du Doubs



Pierre MAURY